

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 3 mars 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LE BUDGET DES DÉPENSES

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1975

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor) présente un message dont l'Orateur donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le cahier supplémentaire des prévisions budgétaires (D) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1975, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867», recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 59 du Règlement, je voudrais proposer une motion tendant à renvoyer au comité le budget supplémentaire des dépenses que mon collègue, le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien), vient de déposer. C'est une longue motion qui renvoie, en somme, aux divers comités permanents les mêmes crédits figurant dans le budget principal des dépenses qui ont été renvoyés aux comités permanents, à cette exception près: aucun crédit n'est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, parce que ce comité est surchargé de travail. Le comité permanent des prévisions budgétaires en général sera saisi des prévisions budgétaires qui auraient été renvoyées à ce comité permanent. Je demande que cette motion soit tenue pour lue. Elle a été remise aux chefs des divers partis.

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Oui, monsieur l'Orateur. Le ministre va-t-il continuer sa déclaration. En avons-nous simplement entendu la première partie ou terminera-t-il sa déclaration à l'appel des motions? S'il doit continuer, j'attendrai avant de prendre la parole.

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de faire une ou deux autres observations à propos des travaux de la Chambre; s'il m'est permis d'ajouter quelque chose, je proposerais que la motion de renvoi au comité du budget supplémentaire des dépenses soit mise en délibération ou examinée.

Cette période-ci comprend encore sept jours réservés. J'ai donc proposé aux leaders des autres partis à la Chambre que ces jours soient les 7, 10, 13, 14, 18, 19 et 20 mars.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je suis gré au président du Conseil privé (M. Sharp) de sa déclaration, ainsi qu'au président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) du document qu'il vient de déposer, qui est un nouvel exemple de la modération dont le gouvernement fait preuve et qui représente des dépenses globales supplémentaires de 1.9 milliard de dollars. Je me demande si le leader du gouvernement à la Chambre accepterait de déroger à la coutume en déposant le budget supplémentaire des dépenses avant le budget principal. Cette façon de procéder serait peut-être plus acceptable et beaucoup plus utile.

● (1410)

C'est vraiment fantastique. Nous passons d'un budget global de 20 milliards en 1973-1974 à un total de 27 milliards pour l'année 1974-1975, soit une hausse de 17 p. 100—non, monsieur l'Orateur, la hausse sera beaucoup plus forte encore. Je pensais que le gouvernement actuel, faisant de son mieux, aurait contenu ce budget supplémentaire en deçà de 600 millions de dollars, mais le président du Conseil du Trésor affirme que c'est comme ça. C'est 1,917 millions de dollars. De quelque façon qu'on l'envisage, c'est là le montant total. Ce qui ferait en tout environ 27 milliards. Si l'on rapproche ce chiffre du budget principal de 28 milliards pour l'année 1975-1976 en prévoyant une hausse comparable, cela donne un montant de 36 ou 37 milliards de dollars pour un budget principal atteignant...

M. Chrétien: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai déposé ces prévisions budgétaires sans commentaire. Si le député tient à ce que j'en fasse, j'ai effectivement quelque chose à dire. Si le député veut que je réplique sur ce terrain, je serai heureux de lui donner tous les détails, mais c'est là une chose qui doit être faite au comité.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien) a fait un rappel au Règlement intéressant. Il a déposé le budget supplémentaire des dépenses sans commentaire, privant ainsi l'opposition de l'occasion de faire des observations sur le budget lui-même. D'autre part, le président du Conseil du Trésor a été suivi par le président du Conseil privé (M. Sharp) qui a simplement proposé la motion de renvoi. Ce faisant, il a toutefois fait une brève observation sur les travaux de la Chambre et les jours réservés à l'opposition. A mon avis, les députés peuvent donc faire des commentaires sur le programme de ces travaux. D'autre part, en toute justice, ces observations devraient porter non pas sur le contenu du budget supplémentaire mais plutôt sur les travaux de la Chambre. Le président du Conseil du Trésor a tout à fait raison; aucune déclaration n'a été faite sur le contenu du budget. Par contre, le président du Conseil privé a fait une observation au sujet des travaux de la Chambre, et peut-être devrait-on s'en tenir à cela.